



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE
15 NOV. 2024
MAIRIE DE STE MARIE AUX CHÊNES



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Olivier RUSSEIL
Délégué territorial Nord-Est

Dossier suivi par : Yannick QUIRIN
Tél : 03 89 20 16 87
Mail : y.quirin@inao.gouv.fr

MAIRIE
Monsieur le Maire
2 Place François Mitterrand
57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES

V/Réf :

N/Réf : OR/SA/LET126.24

Colmar, le 12 novembre 2024

Objet : Modification du PLU

Monsieur le Maire,

Par courriel du 20 septembre 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification N°2 du PLU de la commune de SAINTE-MARIE-AUX-CHENES.

La commune de SAINTE-MARIE-AUX-CHENES appartient à l'aire de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Bergamotes de Nancy » et « Mirabelles de Lorraine ».

Le projet consiste en la modification du PLU de la commune de SAINTE-MARIE-AUX-CHENES.

Cette dernière compte 4083 habitants et une surface de 1020 ha. Le PLU, approuvé en 2019, dépend du SCoTAM.

Les modifications apportées à la documentation concernent les règlements écrits et graphiques du PLU ; pour la majeure partie d'entre elles, elles sont relatives à des points liés strictement à l'environnement urbain de la commune (clôtures, toitures, abris de jardin, ...) et à des mises à jour de zonage pour s'adapter à la situation actuelle ou de nouveaux projets.

Ces modifications n'entraînent pas d'évolution de surfaces pour les zones A agricoles ou N naturelles.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice,
et par délégation

Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 57

INAO - Délégation Territoriale Nord-Est
SITE DE COLMAR
12 avenue de la Foire aux Vins - BP 31233
68012 COLMAR CEDEX
Tél. : 03 89 20 16 80
www.inao.gouv.fr